

L'enrichissement lexical dans les manuels d'enseignement de tamaziyt.

Rabah Kahlouche,
Laboratoire LAELA.

Département de Langue et Culture amazighes, UMMTO.

L'introduction de la langue berbère à l'école à partir de l'année 1995 a confronté les enseignants à un besoin pressant de termes nouveaux pour exprimer des réalités nouvelles. Etant en effet confinée pendant longtemps dans des usages oraux et domestiques, tamaziyt se trouve actuellement, lexicalement lacunaire dans les champs de la communication relatifs à la vie moderne.

En fait, cette préoccupation n'est pas nouvelle. La revendication identitaire et linguistique a toujours été accompagnée de tentatives d'aménagement de la langue. Il fallait la préparer à assumer le statut de langue nationale et officielle qu'on lui réclamait : entre autres la faire passer à l'écrit et moderniser son lexique. La plupart des travaux furent l'œuvre aussi bien d'universitaires que d'amateurs.

Dès les années 1940 et même avant, les scouts kabyles du PPA (Parti du Peuple Algérien) s'engageaient dans la création lexicale pour la composition des chants patriotiques. Aussi, à titre indicatif, l'Internationale était-elle traduite par *tigraylanit*, peuple *paragraw*, bannière *parayruz*, liberté *partilellit*, etc., (BENBRAHIM, MECHERIS- SAADA : 1980-1981). Le plus important fut l'AMAWAL, lexique de berbère moderne *tamaziyt*- français et français-*tamaziyt* (anonyme, réalisé par un collectif sous la direction de M.Mammeri).

Les enseignants de berbère ont relevé le défi, tantôt en puisant dans les travaux antérieurs, tantôt en forgeant eux-mêmes des néologismes. Les termes nouveaux n'ont pas servi uniquement à combler les lacunes mais également à remplacer les emprunts présents en très grand nombre dans la langue.

Cette intervention se propose d'analyser cette œuvre et son rapport à l'emprunt. Elle se fondera sur un corpus de 354 néologismes

ayant trait à la métalangue et à l'enseignement de manière générale, contenus dans les manuels scolaires.

On distingue dans le développement des langues et leur enrichissement cinq (5) procédés de création lexicale :

1-L'onomatopée : formation de mots par imitation de sons en rapport avec l'être ou la chose qu'on veut désigner : *vrombir*, *ronron* puis *ronronner*, *ččewčewen* berbère « glousser » etc.

2-La composition : création de termes par combinaison de deux mots simple : *ouvre-boîte*, *iferzizwien* berbère « mélisse » composé de *iffer* « feuille » et *izizwi* « abeille » (collectif) ;(plante utilisée par les apiculteurs pour attirer les abeilles).

3-La dérivation : génération de mots nouveaux par adjonction de monèmes dérivationnels (« affixes », schèmes) à une base lexicale : *écrire* = *réécrire*, *zdeγ* « habiter » en berbère = *amezduγ* « habitant ».

4-L'élargissement de sens : extension par analogie d'un signifiant déjà existant dans la langue à la désignation d'un autre référent : le terme français *rotule*, os plat mobile situé dans la partie antérieure du genou, est étendu pour dénommer une pièce de mécanique permettant l'articulation de deux parties d'un rouage. De même le vocable *feuille* désignant originellement en français la feuille d'une plante est élargi pour contenir le sens de feuille de papier. L'arabe a procédé de façon identique avec le substantif *waraqa* « feuille ».

Les auteurs d'AMAWAL, autre exemple, ont ajouté une signification abstraite « but, objectif » au mot berbère *iswi* qui avait originellement pour seul référent le trou (but) dans lequel il fallait faire entrer un palet en liège au moyen d'une crosse dans un jeu collectif traditionnel kabyle qui rappelle le hockey (le but étant situé au milieu du terrain). Le jeu tire son nom de ce palet en liège : *tiqccit*.

Ce procédé de création lexicale est très productif aussi bien dans les terminologies spécialisées que dans le langage courant.

5-L'emprunt linguistique: les langues empruntent tout simplement aux autres des dénominations dont elles ont besoin : *lbiru*(français) «bureau », *lvir* (arabe) « puits ».

On peut citer également la création lexicale par **siglaison**. Ce procédé en usage dans les langues européennes, n'existe ni en berbère ni en arabe : SONELGAZ (Société nationale de l'électricité et du gaz), CNAS (Caisse nationale d'assurance sociale).

La dérivation, l'élargissement de sens, l'emprunt et, dans une moindre mesure, la composition sont les procédés que les langues utilisent le plus pour se développer.

L'analyse du corpus a donné les résultats suivants :

Classes grammaticales où se fait sentir le besoin.

Sur les 354 néologismes, l'écrasante majorité, soit 330, sont des substantifs ; 16 des verbes et 8 des adjectifs.

En effet, le besoin de termes nouveaux se fait plus sentir dans la désignation des choses ou des notions que dans la dénomination des actions ou des qualités. Les verbes, hormis 2, qui sont des néologismes de nécessité comme *nined* « diagnostiquer », les 14 autres, à l'instar de *ales* « raconter », ne sont là que pour remplacer les emprunts. Les 8 adjectifs eux, exclusivement des relationnels, répondent tous à l'expression de besoins nouveaux comme *anamkay*« sémantique ».

Procédés de création utilisés.

Sur les 354 termes nouveaux, 139 lexèmes ont été formés par dérivation, 41 par élargissement de sens ; 1 seul composé *ademkar* « paysage, relief » formé de *udem*« visage » et *akar* « ? » : 4 dénominations périphrastiques, syntagmes, du type *itriuyzif* « comète » littéralement « étoile longue », sont candidats à la synthématisation. Ce syntagme deviendra probablement un composé lorsqu'il prendra la forme *itruyzif* (perte de la voyelle initiale du deuxième composant) s'il a la chance d'être consacré par l'usage.

Tandis que 168 sont des termes concrets de souche berbère, recueillis dans divers dialectes, des parlers de Libye jusqu'à ceux du Maroc, et employés avec leur signification originelle.

On observe que le procédé dérivationnel est de loin le plus employé, il est même sur-utilisé, il représente environ les 3/4 des

néologismes. L'extension de sens, en revanche, procédure aussi motivée que la dérivation et de surcroît plus économique, est relativement peu usitée.

En effet, ce moyen de production lexicale est plus économique, dans la mesure où un même signifiant peut prendre en charge la désignation de 2 ou plusieurs signifiés. Par ailleurs, la préexistence dans la langue du vocable objet de l'extension suppose saconformation à sa base articulatoire et posera donc moins de problèmes de rejet.

Par ailleurs, la dérivation par affixation produit des termes allongés.

Une étude de la structure consonantique de 473 unités d'un corpus de mots de souche berbère a montré que la langue tamaziyt avait une prédilection marquée pour les vocables courts, qui se traduit, entre autres, par la prépondérance des racines bi-consonantiques et des tri-consonantiques. De fait, l'analyse a fait ressortir les textures suivantes :

Racines	Verbes	Substantifs	Total
Monolitères	023	019	042
Bilitères	101	113	214
Trilitères	074	112	186
Quadrilitères	010	019	029
A cinq consonnes	001	001	002
Total	209	264	413

Ces structures consonantiques ne sont qu'un aspect de la base articulatoire, une meilleure connaissance des successions phoniques privilégiées par la langue berbère, aversion par exemple pour le hiatus vocalique, permettrait d'augmenter l'acceptabilité du néologisme par la communauté linguistique. L'étude reste à faire.

Faut-il pour autant se conformer strictement à cette base articulatoire et ne produire que des mots courts ? Bien sûr que non ; mais il faut en tenir compte. La dérivation par affixation est certes indispensable, particulièrement dans la génération de la terminologie scientifique, mais il faut qu'elle laisse plus de place aux autres procédures.

L'emprunt.

110 néologismes sont consacrés au remplacement des emprunts contre 244 pour le comblement des lacunes lexicales ; si bien que le corpus des néologismes à l'étude ne comporte aucun emprunt.

La langue berbère a beaucoup emprunté à l'arabe et au français. Un corpus constitué d'un enregistrement de 5 heures d'un monolingue kabylophone a produit 999 lexèmes dont 473 sont de souche berbère, soit 42 %, 526 d'origine arabe, soit 46% et 149 d'origine française soit 12 %. A peu de choses près, c'est le cas de tous les parlers kabyles voire de tous les dialectes berbères, excepté le touareg du fait de son isolement géographique.

Le total des emprunts à l'arabe et au français de l'enregistrement évoqué ci-dessus s'élève à 675, soit 58% du vocabulaire.

Remplacer 58 % du lexique d'une langue, surtout d'un seul coup, serait la défigurer au point de la rendre méconnaissable. Cela ne peut s'opérer sans conséquences graves sur l'intercompréhension et sur l'attitude des locuteurs à son égard ; notamment le risque de rejet.

Ce cas est extrême, mais il est cité pour attirer l'attention des aménageurs sur la prudence à observer dans le traitement des vocables d'origine étrangère. La circonspection doit être d'autant plus de rigueur qu'il arrive qu'un terme soit considéré comme emprunt alors que son origine étrangère n'est pas toujours établie. C'est le cas du verbe *xmmem* « penser, réfléchir » auquel on a substitué le néologisme *swingem*.

La racine *xmen* arabe classique ne comporte aucun sème proche de « penser, réfléchir » ; à moins qu'on le rapproche, en forçant la relation, de la racine arabe *xmn* « déterminer approximativement, évaluer, conjecturer ».

La présence du verbe avec la même signification en arabe parlé ne prouve rien non plus : l'existence d'un substrat berbère en arabe dialectal étant une évidence.

Le travail d'aménagement accompli par les enseignants de tamaziɣt est considérable et louable. Les points de vue exprimés au cours de cette réflexion n'entament en rien sa valeur. Le souci de préserver l'identité de la langue, de la différencier des autres, en particulier des deux langues prêtesuses, explique cette volonté très forte de lui restituer son lexique originel.

Références bibliographiques :

AMAWAL, Lexique français-berbère, berbère français, Ed., Imedyazen, Paris, 1980.

BREAL, Michel : Essai de sémantique (sciences des significations), Paris, Hachette, 1897 ; 4^{ème} éd., 1908.

BENBRAHIM, Malha et N. MECHERI-SAADA, Chants nationalistes algériens d'expression kabyle : 1945-1954 ; Etude ethno-historique et musicale », *Libyca*, tomes XXVIII et XXIX , 1980-1981, pp. 213-236.

CHAKER Salem, « La normalisation linguistique dans le domaine berbère », *Cahiers de Linguistique Sociale*, n° 7, 1985, Pp.161-175.

GECKELER, H, « Le problème des lacunes linguistiques », *Cahiers de lexicologie*, II, 1974.

GUILBERT, L, *La créativité lexicale*, Coll. « Langues et Langage », Larousse, Paris, 1968.

GUIRAUD, P, La sémantique, Coll. « Que-sais-je ? », P.U.F, Paris, 1975.

KAHLOUCHE, Rabah :

-(1996), Critères d'identification des emprunts en berbère (kabyle), *Cahiers de Linguistique Sociale*, Coll. *Bilans et perspectives*, Université de Rouen, PP.99-111.

- (1998), “ L'aménagement linguistique en milieu plurilingue : le cas du berbère », *Actes des 2^{èmes} journées scientifiques du réseau de l'AUF : La coexistence des langues dans l'espace francophone, Approche macro-sociolinguistique*, Rabat, 25-28 septembre 1998, pp.273-279.

-(1999), « L'enseignement d'une langue non aménagée, au statut indéfini : le berbère en Algérie », in *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, tome VIII, pp 157-168.

-(1999), « Aménagement linguistique du berbère : quelle attitude prendre à l'égard de l'emprunt ? », *Enseignement/apprentissage de l'amazighe, Actes de la 5^{ème} rencontre*

de l'association de l'université d'été d'Agadir, 26, 27 et 28 juillet 1996, pp.115-125.

Manuels d'enseignement de tamaziɣt :

--Adlis n tmaziɣt, 2^{ème} Année.

--Tamaziɣtsegyilesɣer tira, 3^{ème} année.

(Le corpus des néologismes a été fourni par M. LACEB du HCA).

MITTERAND, H, *Les mots français*, Coll. « Que-sais-je ? », P.U.F, Paris 1963.